

Antoinette Romanens, Yvan Hunziker, Denis Grandjean, Gabrielle Bourguet, Joe Genoud, Nicolas Rime, Pierre Mauron, Raoul Girard, Martine Remy, Bernard Aebischer, Martin Tschopp, René Thomet		MA4003.07
Augmentation de l'offre des transports publics dans le sud du canton		DEE
		Cosignataires: 8
Reçu SGC: 14.06.07	Transmis CHA: 21.06.07*	Parution BGC: juin 2007

Dépôt

Par voie de mandat, nous demandons au Conseil d'Etat de développer l'offre des transports publics dans le sud du canton en instaurant une cadence de demi-heure sur la ligne Palézieux - Bulle.

Cette mesure incitative vise particulièrement à:

- encourager la fréquentation du train par un potentiel d'utilisateurs nouveaux
- réduire la circulation sur certains axes
- rendre les structures hospitalières de Châtel-St-Denis, Riaz et Marsens facilement accessibles en transports publics.

Développement

Le choix du mandat pour cette intervention a été dicté par le fait que la politique des transports publics relève exclusivement de la compétence du Conseil d'Etat.

Notre intervention est conforme aux buts du Plan cantonal des transports que le Conseil d'Etat a adopté en mars 2006 et dans lequel nous pouvons lire:

« **Buts de la politique du canton**

- Améliorer l'intégration du canton de Fribourg dans le réseau ferroviaire national et international;
- Assurer à la population une mobilité en transports publics sur l'ensemble du territoire cantonal;
- Augmenter la part modale des transports publics afin d'améliorer la qualité de vie et de réduire les nuisances environnementales;
- Permettre une gestion optimale de l'espace réservé aux transports en maximisant le nombre de personnes transportées;
- Permettre un fonctionnement optimal des points de concentration (éviter l'engorgement et la paralysie des centres)... » (notamment en p. 32, pt. 3.2)

La ligne Palézieux - Bulle relie deux centres régionaux d'importance. Si elle a déjà bénéficié récemment d'une augmentation d'un train supplémentaire aux alentours de 22 heures, c'est que les TPF ont compris l'importance de garder une attractivité de cette ligne et par là même de l'ensemble des transports publics dans la région Sud. L'approbation de ce mandat permettrait donc au Conseil d'Etat de corroborer cette politique.

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Deux objectifs généraux guident cette demande. D'abord inciter le plus de personnes possible à utiliser les transports publics dans le Sud fribourgeois, ensuite contribuer à réduire sensiblement le volume de circulation, particulièrement sur certains axes chargés comme la traversée de Châtel-St-Denis (autoroute N12/Basse-Veveyse), axe pour lequel des études de contournement routier sont actuellement demandés également.

A notre sens, une augmentation de cadence encouragerait divers types d'utilisateurs potentiels à se déplacer en train:

- les pendulaires (travailleurs, étudiants, apprentis...) qui se rendent de la Basse-Veveyse à Bulle. Actuellement, la cadence horaire reste dissuasive; par exemple pour les travailleurs qui doivent se rendre à Bulle pour 6 h 30, 7 h 30 ou 8 h 30. Il en est de même au retour, lorsque la journée de travail se termine à 18 h 30 ou à 19 h 30 à Bulle. Il est à noter que l'importante zone industrielle bulloise (Liebherr, Sottas, UCB Farchim, etc.) se situe également à proximité d'un arrêt existant.
- les pendulaires gruériens et veveysans qui se rendent à Lausanne. Ils bénéficient déjà d'une bonne correspondance au départ de Palézieux (par exemple à 6 h 34, à 7 h 34 ou à 8 h 34). Mais, alors que le nombre de places de parc à la journée est insuffisant, ces correspondances sont actuellement inutilisables sans s'y rendre en voiture.
- les patients et les visiteurs qui se rendent dans les structures hospitalières de Riaz et de Châtel-St-Denis. Les personnes qui doivent se rendre à Riaz depuis la Veveyse ou des localités situées à l'ouest de Bulle, suite à une consultation d'urgence par exemple, n'ont pratiquement aucun moyen de le faire en transports publics. De même, les personnes qui visitent des malades sur le site de Châtel-St-Denis, très proche de la gare, n'ont que peu de correspondances, par exemple entre 18 heures et 20 heures, et aucune durant certaines heures de l'après-midi.

Cette augmentation de l'offre devrait correspondre avec la mise en place d'une communauté urbaine de transport dans l'agglomération de Bulle.

Nous remercions le Conseil d'Etat de mettre ainsi tout en œuvre afin de réaliser cette mesure incitative qui s'inscrit à notre sens dans les objectifs généraux du plan cantonal des transports:

- « • *Promouvoir une mobilité durable ;*
• *Maintenir et entretenir les infrastructures de transport existantes, les adapter et/ou les développer en cas de besoin ;*
• *Rechercher des solutions en vue de répondre aux demandes en déplacement à des coûts économiquement supportables; »*